

Chantal Thomas

Les exemples de Charlotte Corday et de Madame Roland

Michelet, dans *Les femmes de la Révolution*, porte sur le rôle révolutionnaire des femmes un jugement qui, d'abord enthousiaste, s'infléchit progressivement vers une condamnation. Sa vision s'applique aux femmes du peuple, prises en groupe, fantasmées comme toutes de générosité et d'élan imprévus. Leur énergie triomphe le 6 octobre 1789, lorsqu'elles provoquent le départ de la famille royale du château de Versailles : « Les hommes ont fait le 14 juillet ; les femmes le 6 octobre. »¹ Michelet ajoute : « La première expédition, où les femmes dominaient, très spontanée, très naïve, pour parler ainsi, déterminée par les besoins n'avaient pas coûté de sang. »² Mais cette même sensibilité les rend trop crédules, peu fiables, influençables par les prêtres et les discours religieux. En définitive, les femmes furent plus souvent fatales à la Révolution qu'ouvrières de son succès. Michelet conclut : « Si les femmes, dès le commencement, ajoutèrent une flamme nouvelle à l'enthousiasme révolutionnaire, il faut dire qu'en revanche, sous l'impulsion d'une sensibilité aveugle, elles contribuèrent de bonne heure à la réaction, et lors même que leur influence était la plus respectable, préparèrent souvent la mort des partis. »³ Une fois posée l'équivalence entre femme et sensibilité (ou instinct), il est logique d'aboutir à une incompatibilité entre femme et Révolution — celle-ci s'affirmant comme le triomphe de la Raison.

En tant que réserves d'énergie insurrectionnelle, les femmes (ces « bonnes diablesses » dont parle avec éloge le Père Duchesne à propos des marchandes des Halles et des bouquetières du Palais-Royal) ne doivent pas s'individualiser en figures singulières. Quant à leur autre fonction reconnue, non plus du côté de la violence intempestive mais de la représentation, elle consiste à participer aux fêtes de la Révolution. C'est une fonction décorative, où elles sont utilisées comme support anonyme. Par exemple, la beauté de mademoiselle Maillard, jeune cantatrice choisie pour incarner la déesse Raison lors de la cérémonie de novembre 1793, était supposée ne faire qu'un avec l'éclat de ce concept. Dans

1. Jules Michelet, *Les Femmes de la Révolution*, Éditions Adolphe Delahays, 1854, p. 26.

2. *Ibid.*, p. 53.

3. *ibid.*, p. 303.

les cérémonies de groupe cet effacement individuel est encore plus manifeste. Les femmes sont alors prisées pour leur pouvoir en nombre, comme dans les émeutes, sauf qu'en l'occurrence il doit se dégager une impression d'ordre et de symétrie. « Il a été arrêté que la troupe féminine... marchait sur deux lignes, dont la droite serait occupée par les mères ; que la coiffure uniforme serait un pouf de gaze blanche, auquel serait attachée une cocarde de rubans aux couleurs nationales, les cheveux arrangés à la cavalière et chignon retroussé ; que l'uniforme serait d'un caraco blanc, jupe de même, fendue tout au long sur le côté et lissée par un ruban vert pistache qui laisserait voir un transparent rose. Enfin il a été arrêté qu'au lieu de ceinture, le ruban aux trois couleurs serait placé en écharpe. »⁴ De telles initiatives reçoivent toute approbation. Elles émanent de clubs féminins qui, comme l'écrit Paule-Marie Duhet, « dans l'été 1791 encore... paraissaient anodins et décoratifs »⁵.

L'alternative acceptable pour les femmes est soit d'alimenter la colère des émeutes, soit de se muer en images de la sagesse. Elles ont le choix entre deux allégories : l'une, violente, de la justice réclamant son dû ; l'autre, calme, de la maternité radieuse et de la vertu républicaine. A un moment où sur la scène politique se produit pour la première fois dans l'histoire de la France un affrontement public entre des chefs de partis à l'éloquence, aux options, à la personnalité puissantes, à une époque où l'intelligence, le talent peuvent se déployer en projets de lois, programmes de gouvernement, articles de journaux, placards sur les murs, discours à l'assemblée, etc., les femmes, elles, sont réduites au silence (on admet leurs cris s'ils se fondent avec ceux d'une foule), vouées à l'effacement sacrificiel de l'épouse et de la mère. Le contraste est choquant. Il fut amèrement ressenti de la part de nombreuses femmes désireuses d'une participation effective, qui ne soit pas seulement d'incitation ou de figuration. Seul Condorcet, dans son *Essai sur l'admission des femmes au droit de cité* (1790), proposait une réponse positive à leur demande. Ce texte n'entraîna aucune mesure concrète. Les femmes sont officiellement exclues des droits politiques par la Constitution de 1793. Il y a donc quelque chose de hors-la-loi, de transgressif chez les rares femmes, qui, dans cette atmosphère à dominante masculine, réussissent à s'illustrer. Elles ne l'ont pu qu'en voulant la Révolution au mépris des normes mêmes que celle-ci leur imposait en tant que femmes, autrement dit en adhérant à des modèles virils. Les femmes de 1789 sont placées devant ce *double bind* : rester femmes, mais s'interdire toute exaltation et toute action héroïque, ou bien atteindre au sublime, mais transgresser l'idéal réservé à leur sexe. C'est la voie que prend avec violence Charlotte Corday, et que suit avec plus de diplomatie (parce qu'elle est une femme politique et non une terroriste) Madame Roland.

Celle qui, du point de vue de la célébrité et de l'efficacité, réussit le mieux son coup (dans tous les sens du terme !) est évidemment Charlotte Corday dont l'audace et la tranquillité dans le meurtre continuent de fasciner.

4. Cité par Paule-Marie Duhet dans son livre *Les Femmes et la Révolution*, Julliard, 1971, pp. 105-106.

5. *Les Femmes et la Révolution*, *op. cit.*, p. 106.

Charlotte Corday souhaite la République dans l'utopie de la Grèce antique, ou de la Rome républicaine. Elle la place sous le signe de la paix et de l'harmonie. Madame Roland confie dans un même esprit, dans une de ses dernières lettres : « Il est vrai que je ne voulais la liberté qu'avec la justice, et la sagesse qu'avec des formes aimables. »⁶ Pour Charlotte Corday le problème est simple, selon une association typique de la mentalité révolutionnaire qui confond force du mal et erreur politique, il n'est qu'un obstacle à l'avènement de la « bonne forme » : Marat. Il suffit donc de le supprimer pour que la France jouisse de l'ère nouvelle du bonheur et de la liberté. Charlotte Corday est aussi péremptoirement guidée vers l'accomplissement de son geste meurtrier que Jeanne d'Arc vers la restauration de la souveraineté de son Roi. L'une comme l'autre n'ont qu'un motif : le salut de la France. Mais Charlotte Corday, au contraire de Jeanne d'Arc, ne reçoit pas sa vocation d'un message divin. Elle ne la tient que de ses lectures. « Sa tête, écrit un journaliste au moment de son procès, était une furie de lectures de toutes sortes. » En réalité, son inspiration fondamentale est le récit des vies de Plutarque. C'est le seul livre qu'elle emporte avec elle à Paris, pour ce voyage sans retour. La prédilection de Charlotte Corday pour Plutarque dit bien son détachement du quotidien. Elle n'évalue pas sa vie à l'horizon du vraisemblable. Son ambition est à la hauteur de celle des Pyrrhus, Alexandre, Brutus, Othon, Alcibiade. C'est à leurs destins d'hommes de guerre et de chefs politiques, à leurs exploits sanglants, à leurs morts violentes qu'elle veut se mesurer. Son existence n'a de sens que mise *en parallèle* avec le courage de ces surhommes.

Une telle fièvre d'héroïsme, précisément alimentée par Plutarque, est doublement littéraire, puisqu'elle est aussi un écho d'un souvenir d'enfance de Rousseau dans *Les Confessions* : « Plutarque surtout devint ma lecture favorite. Le plaisir que je prenais à le relire sans cesse me guérit un peu des romans ; et je préférerais bientôt Agésilas, Brutus, Aristide, à Orondate, Artamène et Juba. De ces intéressantes lectures, des entretiens qu'elles occasionnaient entre mon père et moi, se forma cet esprit libre et républicain, ce caractère indomptable et fier, impatient de joug et de servitude, qui m'a tourmenté tout le temps de ma vie dans les situations les moins propres à lui donner l'essor. Sans cesse occupé de Rome et d'Athènes, vivant pour ainsi dire avec leurs grands hommes, né moi-même citoyen d'une république, et fils d'un père dont l'amour de la patrie était la plus forte passion, je m'en enflammais à son exemple je me croyais Grec ou Romain. »⁷ Pour Rousseau, l'image du père se superpose aux héros morts, de même que l'actuelle République de Genève continue Athènes et Rome. Ses lectures, aussi hallucinées soient-elles, ont un ancrage dans le présent. Charlotte Corday, au contraire, vit le tragique et le stoïcisme des personnages de Plutarque sur un fond de religiosité, dans un recueillement intime qui ne différencie pas l'héroïsme de la sainteté. L'amour de la patrie, lorsqu'il se confond avec l'amour de Dieu, ignore tout ajustement au réel.

Madame Roland, comme Charlotte Corday, lit Plutarque avec l'impression d'en recevoir la Vérité. Pour elle aussi la tonalité de cette révélation est pro-

6. Madame Roland, *Lettres*, publiées par Claude Perroud, Paris, Imprimerie Nationale, 1802, p. 512.

7. Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, Flammarion, 1958, t. 1, p. 47.

fondément religieuse. Elle écrit dans ses *Mémoires*, rédigés en prison : « Mais Plutarque semblait être la véritable pâture qui me convînt ; je n'oublierai jamais le carême de 1763 (j'avais alors neuf ans), où je l'emportais à l'église en guise de Semaine sainte. C'est de ce moment que datent les impressions et les idées qui me rendaient républicaine sans que je songeasse à le devenir. »⁸

La spécificité de Charlotte Corday est que, telle une artiste, elle voulut créer son chef-d'œuvre, et cela dans la plus grande théâtralité. C'est pourquoi son premier projet était d'assassiner Marat le 14 juillet 1793 au champ de Mars. Puis elle choisit l'Assemblée Nationale. Elle voulait un lieu public, et que l'exécution eût lieu devant un grand nombre de spectateurs. Elle ne se résout à aller chez lui (elle ne se résigne à la scène domestique du théâtre bourgeois) qu'après avoir appris que Marat, malade, ne se rendait plus aux séances de l'Assemblée. Une première fois éconduite, elle écrit une lettre : « ...Il suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre bienveillance... » Seul usage de la duplicité dans sa démarche, et dont elle s'excuse au cours de son procès. On allait une seconde fois empêcher l'entrée de la visiteuse, mais Marat, au son de sa voix (« sa voix presque enfantine », selon le témoignage de son avocat), intervient...

Charlotte Corday fut jugée et condamnée le 17 juillet, exécutée le même jour, revêtue du manteau rouge du parricide. Son calme et sa sérénité le long du parcours jusqu'à l'échafaud ne démentirent pas sa phrase écrite avant son supplice : « ...Je jouis délicieusement de la paix depuis deux jours. »

L'acte de Charlotte Corday eut immédiatement un immense retentissement. Indépendamment de la personnalité de la victime, le geste d'une jeune fille assassinant un homme dans sa baignoire a tout pour impressionner les esprits. Charlotte Corday en tant que femme suscite d'abord de la part des femmes révolutionnaires une fureur insatiable. Celles-ci se déchaînent ainsi et par attachement à la figure de Marat, et pour ne pas être comprises dans l'antiféminisme que le meurtre de Charlotte Corday ne va pas manquer de provoquer. Charlotte Corday a dit que, lors de son arrestation sur le lieu du crime, cette violence des femmes est ce qui la dérange le plus : « ...Comme j'étais vraiment de sang froid, je souffris des cris de quelques femmes. Mais qui sauve sa patrie ne s'aperçoit de ce qu'il en coûte. » Parmi ces cris, il faut compter ceux de la Veuve Marat qui fait, peu après, cette déclaration publique : elle « dénonce à l'univers » le crime de Charlotte Corday. « La mémoire de Marat est le seul bien qui lui reste, elle veut consacrer à sa défense les derniers jours d'une vie languissante. » Plus énergique est l'adresse de la Société des Républicaines révolutionnaires. Elles déclarent : « Qu'elles vont peupler la terre de la liberté d'autant de Marat que d'enfants que les Républicaines révolutionnaires pourront en posséder, qu'elles élèveront ces enfants dans le culte de Marat, et jurant de ne mettre entre leurs mains d'autre évangile que la collection de Marat, avec une pièce de vers à sa mémoire et flétrissant « l'inférieure furie enfantée par la race de Caen »⁹. Se désolidariser de l'acte de fanatisme d'une femme contre « l'Ami du Peuple » est d'autant plus nécessaire aux Jacobines qu'elles vivent

8. Madame Roland, *Mémoires*, Éditions Mercure de France, 1986, pp. 212-213.

9. *Adresse de la Société des Républicaines révolutionnaires*, Éditions Archives parlementaires, t. LXIX, p. 83.

dans un contexte politique où la reine Marie-Antoinette représente le fléau de l'Ancien Régime, où les pamphlets, la presse, la rumeur entretiennent l'idée que tous les vices à abolir sont stigmatisés en la personne d'une femme. A la limite, et en écho du mythe biblique de la faute originelle d'Ève, la France républicaine doit se régénérer d'un état de corruption engendré et perpétué par cette harpie qu'est l'épouse du « bon » Louis XVI.

Du côté des hommes, le coup de couteau de Charlotte Corday, à la justesse si implacable que l'accusateur lui demande si elle s'est entraînée (« Oh ! le monstre, s'indigne Charlotte Corday, il me prend pour un assassin ! »¹⁰), produit un effet de panique. En particulier chez les députés de la Montagne qui, interprétant le geste de la jeune femme comme le fruit d'un complot girondin, se voient à tout instant guettés par des tueurs. Durant son procès, on s'efforce en vain à faire avouer à Charlotte Corday les noms de ses instigateurs ou de ses complices. On voudrait la traiter en simple instrument d'un projet fomenté par d'autres. L'opinion publique la désigne en termes de « faction scélérate », « d'ennemis du peuple ». Jean-Pierre Marat et Marie Brousson, frère et sœur de Jean-Paul Marat, dans leur requête réclamant une « punition exemplaire du traître », évitent de nommer Charlotte Corday. Ils vont même jusqu'à écrire que « leur frère a été assassiné par un scélérat portant des habits de femme »¹¹.

Au-delà des luttes politiques entre Montagnards et Girondins, Charlotte Corday est consciente du sens de ce déni opposé à son acte. Elle en comprend très bien la véhémence. « On n'est guère content, écrit-elle, de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes de ce grand homme. »¹² En réalité, et elle le sait, il n'est pas sans conséquence qu'elle ne soit *qu'une femme*. La volonté de la déposséder de son acte s'applique précisément à cette féminité « monstrueuse », « dénaturée », qui ose se mesurer à la grandeur même de Marat et le battre sur son terrain même. David exprime avec une netteté particulière le refus de Charlotte Corday, le scandale de son existence. Il lui suffit d'effacer Charlotte Corday de la représentation picturale de la mort de Marat¹³.

La violence de la censure exercée contre Charlotte Corday par David se perpétue dans la manière dont Gérard Walter dans sa présentation des *Actes du Tribunal révolutionnaire* formule l'événement : « Six semaines après (son triomphe devant le tribunal révolutionnaire), la main assassine d'une femme *maratisée* le frappera à mort. » Cette femme n'est donc pas *l'auteur* du crime, elle est réduite à une main, dirigée par qui ? par Marat lui-même, répond Walter. Idée juste au sens où Charlotte Corday répond aux appels sanguinaires de Marat par un acte sanglant — encore que Marat ne s'était certainement pas prévu lui-même pour cible. Mais la différence fondamentale, indéniable, par

10. *Actes du Tribunal Révolutionnaire*, recueillis et commentés par Gérard Walter, Mercure de France, 1986, p. 20.

11. Archives Nationales, F7 4385, n° 4.

12. *Actes du Tribunal Révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 22.

13. J'ai retrouvé cette persistance à supprimer Charlotte Corday de la scène de l'assassinat de Marat dans un tableau récent de Roger Herman : *Marat* (1985), exposé au Los Angeles County Museum of Art. Sur les avatars subis par l'image de Charlotte Corday, cf. mon chapitre « Portraits de Charlotte Corday » dans *La Mort de Marat*, sous la direction de J.-C. Bonnet, Flammarion, 1986.

laquelle Charlotte Corday se constitue définitivement comme héroïne est le passage à l'acte. Charlotte Corday, en cette période d'emphase verbale, de surenchère rhétorique, d'hystérie journalistique ne croit qu'au geste. En stoïcienne, elle se méfie de la parole. Son action, de pure justice à ses yeux, ne contredit pas l'ordre lapidaire de Saint-Just : « Animez la vertu de la dextérité du crime contre le crime. » C'est par sa rigueur et sa justesse même que Charlotte Corday est intolérable aux révolutionnaires. C'est pourquoi il ne leur suffit pas de la supprimer physiquement. Ils voudraient aussi faire en sorte qu'elle n'ait jamais existé.

Faute de pouvoir nier l'existence de la meurtrière de Marat, les Jacobins s'efforcent de déformer son image. Redoutant la valeur exemplaire de son acte et l'effet charismatique de sa jeunesse et de sa beauté, ils font afficher dans Paris un texte dénonçant la laideur de Charlotte Corday : « Cette femme qu'on dit fort jolie n'était point jolie ; c'était une *virago*, plus charnue que fraîche, malpropre, comme le sont presque tous les philosophes et beaux esprits femmes... » Ainsi quand Charlotte Corday demande, en ultime requête, les services d'un peintre (« Puisque j'ai encore quelques instants à vivre pourrais-je espérer, citoyens, que vous me permettez de me faire peindre ? »¹⁴), ce n'est pas coquetterie de sa part, ni attendrissement sur son sort. Elle s'efforce de contrecarrer le processus d'annihilation dirigé contre elle en tant qu'auteur de son acte. La volonté de survivre, chez Charlotte Corday, n'utilise qu'accessoirement la forme fragile d'un croquis. Celui-ci n'est pas destiné à une personne proche. La mémoire que brigue Charlotte Corday est celle, impersonnelle, de l'Histoire. Charlotte Corday revendique la totalité de son acte, en regard de l'éternité des hommes. Elle se veut ciselée d'un seul trait.

Les partisans de Marat virent en Charlotte Corday un monstre à supprimer de la surface de la terre. Le geste du bourreau giflant sa tête morte dit assez le caractère inexpiable de son crime. Mais que virent en elle ceux qui l'admirèrent, et pour qui son acte s'imposa comme un exploit inégalable ? Ils reconnurent en Charlotte Corday la lectrice inspirée et froidement fanatique des *Vies parallèles* de Plutarque. Ils s'inclinèrent devant ce qui leur apparut comme un modèle d'héroïsme. André Chénier écrit dans son ode à Marie-Anne-Charlotte Corday :

*« La vertu seule est libre. Honneur de notre histoire,
Notre immortel opprobre y vit avec ta gloire,
Seule tu fus un homme, et vengeas les humains.
Et nous, eunuques vils, troupeau lâche sans âme,
Nous savons répéter quelques plaintes de femme,
Mais le fer pèserait à nos débiles mains. »*

De la condamnation à l'admiration, Charlotte Corday est passée de la monstruosité innommable à l'incarnation même de l'idéal viril. Elle n'est pas admirée comme *femme héroïque* sinon précisément par une autre femme d'exception telle que Madame Roland.

Madame Roland apprend en prison l'assassinat de Marat. Elle a été arrêtée le 1^{er} juin 1793. Incarcérée à l'Abbaye, elle écrit lettre sur lettre pour se plaindre de l'illégalité de son arrestation : « J'ignore jusqu'à quand je dois être retenue

14. *Actes du Tribunal Révolutionnaire, op. cit.*, p. 10.

dans ces lieux qui furent le théâtre de scènes d'horreur. » Pour pallier cette illégalité, on la libère le 24 juin au matin et l'arrête à nouveau le soir même mais cette fois en bonne et due forme. Elle est mise à Sainte-Pélagie où elle restera jusqu'à sa mort.

(Condamnée le 8 novembre au matin, elle est exécutée le jour même.) Elle avait d'abord songé à prendre comme avocat Chauveau-Lagarde, qui avait été l'avocat de Charlotte Corday et celui de la reine. Mais en accord avec lui, elle décide d'écrire sa propre défense et de la lire à l'audience. On la fait taire dès les premiers mots.

Dans la proximité de Madame Roland à Charlotte Corday, il y a, même s'il s'agit d'un hasard, le fait concret, physique d'habiter la même cellule à l'Abbaye, à quelques semaines d'intervalle. Cette cellule est un « petit cabinet » sale et puant, mais où on a l'avantage d'être seul. Madame Roland y fait apporter des livres et des fleurs. Le gardien lui dit que désormais il l'appellera « le pavillon de Flore ». « J'ignorais, ajoute Madame Roland, qu'il le destinât à ce même instant à Brissot, que je ne savais pas dans mon voisinage ; que bientôt après il serait habité par une héroïne digne d'un meilleur siècle, la célèbre *Corday*... »¹⁵ Plus profondément, le destin de Madame Roland fut lié à celui de Charlotte Corday dans la mesure où son meurtre, que l'on s'efforce de faire passer pour l'effet d'un complot girondin, aggrave leur situation face à l'opinion révolutionnaire. Madame Roland est convaincue de la totale indépendance de Charlotte Corday : « L'effet de cette mort fut tel que l'avait prévu le côté droit, et c'est une raison de plus pour s'assurer que les fugitifs ne sont pas les auteurs de celle de Marat, *quand il ne serait point absurde de supposer que l'on commande la résolution d'une Corday*... »¹⁶

Madame Roland ne croit pas à la thèse du complot. Ce n'est pas seulement parce que la violence et le meurtre répugnent aux Girondins, « ennemis du sang » selon elle, c'est aussi parce que l'idée héroïque de Charlotte Corday lui est familière, non en raison d'un projet partagé mais au sens où il y a entre ces deux femmes une communauté de lectures, et la même faculté de s'enflammer, à travers les textes des Anciens et ceux de Rousseau, à la fois pour une république idéale et pour une conception stoïcienne de la vie, et encore plus de la mort. La sagesse stoïcienne, éthique de l'ascèse, repose sur une division du monde entre *ce qui dépend de nous* et *ce qui ne dépend pas de nous*. Le stoïcisme consiste à s'abstenir de souffrir, de s'épuiser en passions inutiles quant aux choses qui nous échappent.

La liberté est pensée comme espace intérieur sur lequel le monde extérieur n'a pas de prise. Ainsi le philosophe peut se trouver tranquille dans le supplice, ou libre dans sa prison. Charlotte Corday et Madame Roland expérimentent leur incarcération comme une mise à l'épreuve de leur indifférence stoïque aux accidents du sort : « Je suis on ne peut mieux dans ma prison, écrit Charlotte Corday dans sa lettre à Barbaroux, les concierges sont les meilleurs gens

15. Madame Roland, *Mémoires*, op. cit., p. 176.

16. *Ibid.*, C'est nous qui soulignons, p. 361.

17. *Actes du Tribunal Révolutionnaire*, op. cit., p. 23.

possibles : on m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui. J'ai trouvé cela fort bien pour le jour, et fort mal pour la nuit. Je me suis plainte de cette indécence, le Comité n'a pas jugé à propos d'y faire attention. Je crois que c'est de l'invention de Chabot : il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées (« Ici, note le *Bulletin* ; l'accusée ne put s'empêcher de rire, lorsque l'accusateur public en fit lecture ») ; je passe mon temps à écrire des chansons... »¹⁷ La gaieté de Charlotte Corday est, parmi tous les traits d'in vraisemblable romanesque dont abonde l'histoire de la Révolution, quelque chose qui me ravit...

Madame Roland, incapable de jubiler de son état de prisonnière (elle est beaucoup moins gaie, ou beaucoup moins folle que Charlotte Corday !), affirme cependant vivre à l'Abbaye ou à Sainte-Pélagie exactement comme chez elle, c'est-à-dire en observant un régime frugal, et en se consacrant à l'étude. Avec sa vigilance et son intelligence habituelles, Madame Roland sait que le stoïcisme est une question de méthode. Et elle s'attache à un emploi du temps divisé en heures d'apprentissage de l'anglais, en séances de dessin, et enfin, l'essentiel, en travail littéraire. En effet, c'est par l'écriture que le souvenir de Madame Roland est parvenu jusqu'à nous. Et Michelet dit d'elle : « Madame Roland, Robespierre... tous deux ont un même ridicule : ils écrivaient toujours, ils étaient nés scribes. »¹⁸ Pour Stendhal, la vocation d'écrivain de Madame Roland, loin d'être un ridicule, lui donne la force de supporter son propre isolement : « J'avoue que le courage d'écrire me manquerait si je n'avais pas l'idée qu'un jour ces feuilles paraîtront imprimées et seront lues par quelque âme que j'aime, par un être tel que Mme Roland... »¹⁹

Toute sa vie pourtant Madame Roland s'est défendue contre « la tentation de devenir femme auteur ». A un ami qui lui prédit : « Mademoiselle, vous avez beau vous en défendre, vous finirez par faire un ouvrage ! » Elle répond : « Ce sera donc sous le nom d'autrui... Car je me mangerais les doigts avant de me faire auteur. »²⁰ Il lui faut la proximité de la mort pour qu'elle surmonte cette sauvage autocensure. Et encore, on peut dire qu'elle ne s'autorise à écrire que sous couvert d'une parole testamentaire. Jusque-là son mariage avec monsieur Roland de La Platrière lui permet précisément d'écrire *sous le nom d'autrui*. En réalité, cette place d'épouse qu'elle essaie de maintenir en théorie, elle ne cesse de la démentir en pratique, même lorsqu'elle revendique la modeste fonction de secrétaire. Se souvenant d'une lettre au Pape rédigée par elle et signée du nom du ministre Roland, elle note, amusée : « Le plaisir de ces contrastes se trouvait dans le secret même. »

Et elle ajoute, pour sa défense : « Il n'y a pourtant de singulier dans tout cela que la rareté ; pourquoi une femme ne servirait-elle pas de secrétaire à son mari sans qu'il en eût moins de mérite ? On sait bien que les ministres ne peuvent tout faire par eux-mêmes, et certes ! si les femmes de ceux de l'ancien régime, ou même de tous ceux du nouveau, eussent été capables de faire des

18. Michelet, *op. cit.*, p. 163.

19. Stendhal, Éditions Gallimard, Collection Pléiade, t. II, *Souvenirs d'Égotisme*, p. 428.

20. Madame Roland, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 321.

projets de lettres, de circulaires ou d'affiches, elles eussent mieux fait d'y employer leur temps que de solliciter ou d'intriguer pour le tiers et le quart. »²¹ Toutes ces déclarations de modestie sont inutiles. Sa personnalité est trop forte, son intelligence trop aiguë, son ambition politique trop intense, pour que son rôle reste secret aux yeux du public. Elle est autant, sinon plus, que son mari la cible des sans-culottes et l'objet des attaques de Marat et du père Duchesne. « Les pamphlets se sont multipliés, écrit-elle dans une lettre, et je doute qu'on ait publié plus d'horreurs contre Antoinette, à laquelle on me compare et dont on me donne les noms, qu'on ne m'en attribue chaque jour... Je suis Galigai, Brinvilliers, Voisin, tout ce qu'on peut imaginer de monstrueux et les dames de la Halle veulent me traiter comme Madame Lamballe. »²² Celle-ci après avoir été massacrée eut le corps dépecé et le sexe découpé. Pour rire, quelqu'un se fit des moustaches de sa « partie virginale » comme le raconte, horrifié, Mercier.

Cette litanie de noms de mauvaises femmes qui fait constamment pendant dans la rhétorique révolutionnaire à la lignée des grands hommes, héros de la Grèce et de la république romaine, n'impressionne pas Madame Roland, justement parce qu'elle s'est modelée sur ces derniers. Elle n'a pas le choix. Comme l'analyse Paule-Marie Duhet : « Les femmes en tant que groupe n'ont pas de « réminiscences historiques » auxquelles se référer. Trop souvent elles citent, comme pour se donner du courage, le nom de quelque femme illustre : un nom, c'est-à-dire une exception. Mais rien ne leur permet de trouver ces attitudes, cette phraséologie qui donnent à un groupe la tranquille assurance de sa cohésion, et partant, qui lui garantissent des succès dont sa cohésion sortira renforcée. Les plus intelligentes, les plus cultivées parlaient, comme Etta Palm, d'imiter les vertus et le patriotisme des dames romaines. Mais en fait, comment se comporter en dame romaine ? »²³

Madame Roland se comportera donc jusqu'au bout en *romain*. On rapporte que sur le trajet vers l'échafaud, à ceux qui hurlaient « à l'échafaud », elle répondit simplement : « J'y vais. »

Le savoir-mourir dont Charlotte Corday et Madame Roland firent preuve au suprême degré — en s'appuyant sur une morale intrinsèque à l'idéal révolutionnaire — était redoutable aux yeux de ceux qui les condamnaient. Le *Moniteur Universel* unit dans un même blâme Marie-Antoinette, Olympe de Gouges et Madame Roland : « En peu de temps le tribunal vient de donner aux femmes un grand exemple qui ne sera sans doute pas perdu pour elles ; car la justice, toujours impartiale, place sans cesse la leçon à côté de la sévérité.

Marie-Antoinette... fut mauvaise mère, épouse débauchée, et elle est morte chargée des imprécations de ceux dont elle avait voulu consommer la ruine... Olympe de Gouges, née avec une imagination exaltée, prit son délire pour une inspiration de la nature... La femme Roland, bel esprit à grands projets, philosophe à petits billets, reine d'un moment... fut un monstre sous tous les rapports... Cependant elle était mère, mais elle avait sacrifié la nature, en

21. *Ibid.*, p. 305.

22. *Lettres de Madame Roland*, *op. cit.*, p. 445.

23. *Les Femmes de la Révolution*, *op. cit.*, p. 217.

voulant s'élever au-dessus d'elle ; le désir d'être savante la conduisit à l'oubli des vertus de son sexe, et cet oubli, toujours dangereux, finit par la faire périr sur l'échafaud » (19 novembre 1793. Aux Républicaines).

Ces femmes doivent être doublement condamnées, pour une double trahison, en tant que contre-révolutionnaires et en tant que fausses-femmes. La société en les mettant à mort ne fait qu'entériner le rejet de la Nature même. Une telle « sévérité » s'explique par la menace très nouvelle de femmes telles que Madame Roland, qui voulaient manifestement participer à la vie politique, et plus seulement sur le mode des intrigues de salon. Plus généralement cette condamnation morale post-mortem de femmes qui donnent le mauvais exemple se comprend par la théâtralité particulièrement émouvante, par la séduction romanesque, qui s'attachent à la mort d'une femme. Ainsi, un jeune homme nommé Adam Lux, auteur d'une thèse sur l'enthousiasme, tombe amoureux de Charlotte Corday pour son geste exceptionnel et sa fermeté dans son supplice. Après l'avoir vue mourir, il n'a plus qu'un désir : la suivre dans la mort. Hanté par ce « souvenir unique et immortel », il est guillotiné cinq mois plus tard...

Michelet, en une formule étonnante, et dans le compte des arguments sur le caractère réactionnaire des actions féminines, énonce que leur mort est toujours « impolitique ». Impolitique, sans doute. Apolitique, certainement pas. C'est là le scandale des condamnations de femmes qui, privées de droits politiques, furent cependant condamnées pour des fautes politiques — scandale relevé par Olympe de Gouges dans sa *Déclaration des droits de la femme*, dédiée à Marie-Antoinette, en signe d'une alliance féministe, au-delà des divisions politiques : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales ; la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune, pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la Loi. »²⁴

A la rigueur contre soi-même, nécessaire à tout acte héroïque, les femmes devaient ajouter la violence supplémentaire de se jeter « hors de leur sexe ». Elles jouaient leur vie sur une scène qui ne leur accordait en échange aucune contrepartie de pouvoir ni de reconnaissance. Elles se brûlaient *pour rien* à la flamme de la Révolution. Et quand, brisant tous les obstacles, elles se haussaient au degré de courage et d'héroïsme d'un Brutus, elles étaient seulement réprimandées pour n'avoir pas su rester chez elles — ce en quoi consistait tout leur devoir.

24. Olympe de Gouges, *Œuvres* présentées par Benoîte Groult ; Mercure de France, 1986, p. 104.